

Comment la fiscalité est devenue illégitime

En plaçant la logique économique au-dessus du civisme, l'administration a affaibli le consentement des citoyens à l'autorité de l'Etat, analyse le philosophe Hubert Etienne

Enième symptôme d'un système à bout de souffle, la révolte des « gilets jaunes » s'inscrit dans la lente déliquescence de l'Etat annoncée par Michel Foucault dès 1978 (*Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Seuil, 2004). Bien qu'insuffisante pour le définir, l'expression de Max Weber, qui, dans *Le Savant et le Politique*, qualifiait l'Etat de « *monopole de la violence physique légitime* », reste d'actualité, comme en atteste l'opposition entre CRS et manifestants, chacun constatant la violence de l'adversaire autant qu'il en récuse la légitimité. Sur quels fondements la légitimité de l'action gouvernementale est-elle alors contestable, et la défiance généralisée envers ses institutions et ses agents justifiable ?

D'après la théorie politique, l'Etat se justifie par son caractère nécessaire pour garantir certains droits, la confiance en ses agents et l'efficacité de leur action. La légitimité de l'autorité politique résulte alors du consentement populaire, exprimé lorsqu'il s'agit d'en financer l'action (consentement de l'impôt) ou d'en choisir le responsable (élections).

Tout d'abord, quid du consentement ? Le refus répété de comptabiliser les votes blancs comme des suffrages exprimés, ainsi que la possibilité théorique pour un seul votant d'imposer à 67 millions de Français un président démocratiquement légitime, posent un problème évident. De plus, si le droit principal de refuser l'impôt a toujours été difficilement applicable dans la réalité, il n'a toutefois cessé de s'affaiblir. Ayant déjà éradiqué toute possibilité de refuser l'impôt en autorisant la saisie sur compte bancaire et sur salaire, révoquant par là même le principe fondamental de son libre consentement, le législateur porte aujourd'hui le coup de grâce avec la retenue à la source, laquelle modifie la nature même de l'impôt : il n'est désormais plus un don (plus ou moins) volontaire, mais une créance due. Le citoyen n'est alors plus actionnaire d'un Etat producteur de services publics, mais débiteur d'un Etat qui exige le paiement d'une créance nécessaire à sa survie.

D'autre part, tandis que les scandales à répétition - de Claude Guéant à Alexandre Benalla en passant par Jérôme Cahuzac - ont peu à peu érodé la confiance des citoyens envers les agents de l'Etat, son caractère nécessaire est désormais remis en cause. La blockchain ouvre même des potentiels inédits pour assumer sa fonction de « tiers de confiance » dans l'application des contrats.

CONTRADICTIONS OPÉRATIONNELLES

Dès lors, qu'en est-il de l'efficacité de l'action gouvernementale ? Face aux nouveaux impératifs de croissance, de lutte contre le chômage et de désendettement de l'Etat, les hommes politiques ont reconstruit leurs discours électoraux autour d'objectifs économiques précis. L'engagement du président Hollande, d'inverser la courbe du chômage est un exemple édifiant de ce nouveau discours technocratique par lequel un candidat invoque ses capacités à atteindre des objectifs chiffrés, associant légitimité politique et performance managériale. La défiance envers un personnel politique qui a délibérément fondé sa légitimité sur une promesse de résultats semble donc justifiée, alors même que le chômage stagne au-dessus des 9 % depuis une décennie, la croissance sous les 2 %, et que l'inexorable progression de **la dette** a récemment atteint **99 % du PIB**.

Face à cet échec patent, deux stratégies ont prévalu. La première consistait à épuiser l'ingéniosité des statisticiens pour simuler des performances : de la création des stages Barre à la multiplication des contrats d'accompagnement sous Villepin en passant par les contrats aidés d'Aubry, tout a été prétexte à diminuer artificiellement le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A.

La seconde, inspirée du *new public management* anglo-saxon, propose d'adapter les méthodes du secteur privé au service public. Cette approche, qui tend à confondre une mission de service public avec une banale offre commerciale, oublie le caractère nécessaire du service public pour un citoyen (comme la délivrance d'une pièce d'identité), comparé à la contingence d'une proposition commerciale (l'achat d'une paire de chaussettes), fait fi du positionnement monopolistique de l'administration, comparé à la concurrence du marché de la chaussette, et traite tout visiteur comme un client, et non comme l'actionnaire de l'Etat qu'il est.

En réformant l'administration sur le modèle de l'entreprise dans l'espoir d'en capter les performances, on risque d'oublier la nature particulière du service public financé par l'impôt, conduisant à des contradictions opérationnelles. L'administration a un devoir d'efficacité, pas un but de profit. L'étude des nouveaux modes de gouvernementalité démontre que l'Etat tend de plus en plus à considérer les citoyens comme des *Homo œcono-micus*, s'adressant à leur rationalité économique plutôt qu'à leur vertu civique. Les politiques de fiscalité incitative (niches fiscales, zones franches urbaines, etc.) ou dissuasive (droits d'accise sur le tabac et l'alcool) ont ainsi éclipsé le serment sur l'honneur et participent de l'instrumentalisation de l'impôt à des fins de gouvernance des comportements. Il est cependant contradictoire de demander aux individus d'orienter rationnellement leur consommation et leurs investissements tout en attendant d'eux qu'ils se soumettent à l'impôt par devoir - alors que la seule « rationalité » incite plutôt les plus riches à y échapper par la fraude -, de financer les retraites de leurs aînés sachant qu'eux-mêmes ne percevront probablement pas le bénéfice d'un tel traitement, ou encore, de participer au remboursement d'**une dette** à l'évidence **irrécouvrable**. Lorsque **57 % des 73 milliards** d'euros d'impôt sur le revenu **prélevés en 2017** sont **consommés par la seule charge des intérêts de la dette**, comment penser encore qu'il ne s'agit là que d'un problème pour les générations futures ? Aucune équité fiscale ne pourra advenir tant que l'impératif du remboursement de la dette subsistera.

Hubert Etienne est doctorant en philosophie morale et politique à l'Ecole normale supérieure. Il enseigne l'éthique de l'intelligence artificielle et les sciences sociales de l'informatique dans plusieurs écoles supérieures.